

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00041 Numéro SIREN : 809 271 158 Nom ou dénomination : 2VG-AVENTURES

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000262

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/000262**
n°de gestion : **2015B00041**
n°SIREN : **809 271 158 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 31/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2VG-AVENTURES - Société à responsabilité limitée
la Ronloyre 43350 Saint-paulien -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



222458

1 - BILAN SIMPLIFIE

du TRIBUNAL de COMMERCE

N° 2033-A

2017

Désignation de l'entreprise :	SARL 2VG AVENTURES	31 JAN. 2018	Néant	
Adresse de l'entreprise :	LA RONLOYRE 43350 ST PAULIEN	B2019/000262		
Numéro SIRET* :	80927115800010	43000 LE PUY		
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* :	12	Ex. N-1 clos le : 31/03/2016
	Exercice N, clos le : 31/03/2017			
ACTIF	Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010 17 425	012	17 425	17 425
M Incorporelles - Autres*	014	016		
M Immobilisations corporelles*	028 32 195	030 5 139	27 056	14 611
Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)	044 49 620	048 5 139	44 481	32 036
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I - Marchandises*	060	062		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		2 268
U (2) - Autres* (3)	072 2 091	074	2 091	304
L Valeurs mobilières de placement	080	082		
A Disponibilités	084 4 066	086	4 066	4 409
N Charges constatées d'avance*	092	094		3 099
Total II	096 6 157	098	6 157	10 080
Total général (I + II)	110 55 777	112 5 139	50 638	42 116

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
Ecart de réévaluation	124		
P Réserve légale	126	100	
R Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art)	131	5 329	
P Report à nouveau	134		
R Résultat de l'exercice	136	18 099	5 429
E Provisions réglementées	140		
Total I	142	24 528	6 429
Provisions pour risques et charges	Total II 154		
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	1 500	2 597
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N :	169 23 034	24 610	33 090
E Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	26 110	35 687
Total général (I + II + III)	180	50 638	42 116
R (1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E à moins d'un an			
N (2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 15 761
V (3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184
I débiteurs			

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise :		SARL 2VG AVENTURES		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/03/2017		31/03/2016	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	1 333	1 134	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communautaire	217	218	56 061	59 417	
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230		0	
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	57 394	60 551	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	762	1 009	
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	15 671	26 179	
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	148	244	687	68	
	Rémunérations du personnel*			250	16 508	26 188	
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 245		
X	Dotations aux amortissements*			254	3 315	1 823	
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	107	4	
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	39 295	55 271	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	18 099	5 280	
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290		149	
I	Charges financières	(V)		294			
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	18 099	5 429	
B - RESULTAT FISCAL				312	18 099	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986					
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127					
	Zone revitalisation rurales (44 quidecies)	130	17 352				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Pôle de compétitivité hors CICE	990					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989					
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345					
	Dont : investissements outre-mer	344					
	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346					
	Deduct. exception. (art 39 decies)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352		354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	

Désignation de l'entreprise : SARL 2VG AVENTURES		Néant :		*				
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.			
Fonds commercial	400 17 425	402	404	406 17 425				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420 6 000	422	424	426 6 000				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440 8 982	442 15 094	444	446 24 076				
C Inst. gén. agenc.	450 1 453	452	454	456 1 453				
Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp	470	472 667	474	476 667				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	490 33 859	492 15 761	494	496 49 620				
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. affectés aux élts. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530 1 620	532 2 964	534	536 4 584				
C Inst. générales, agencés divers	540 203	542 242	544	546 445				
Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560	562 109	564	566 109				
TOTAL	570 1 823	572 3 315	574	576 5 139				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 %	15% ou 16%	0 %
						6	7	8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-					TOTAL	596		

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2017

Désignation de l'entreprise : SARL 2VG AVENTURES						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705		1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		4		
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autre immos. corpor.	760		765		7		
TOTAL		770		775	Total à reporter lig. 322 N° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice		129	
TOTAL des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)		800	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Montant de la TVA collectée	374 5 739
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 2 242
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				387	

Certifié conforme

« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-
PAULIEN
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

« 2VG-AVENTURES »

APPROBATION DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/03/17

« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 217 158

PROCES-VERBAL DES DÉCISION DES ASSOCIÉS
DU 15/04/17

*L'an deux mille dix
sept, Le quinze
avril, à quatorze
heures trente,
Au siège social à saint-Paulien,*

Les soussignés Monsieur MARTIN Vincent demeurant au 8 rue de la croix de la dame 43350 Borne et Monsieur CONGARD Golven demeurant au 8 rue de la croix de la dame 43350 Borne, Associés et Gérants de la société 2VG-AVENTURES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En leurs qualités de Gérant de la Société, Messieurs MARTIN et CONGARD, associés, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/03/17 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Le rapport spécial établi relate qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/18,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- La constatation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- La rémunération du Gérant.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, sur la base du rapport de gestion qu'ils ont rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/17, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 18 099 € de l'exercice de la manière suivante :

Au titre de la Réserve Légale 18 0990 €
A titre de Dividendes 0 €

G.C. V.M

TROISIÈME DÉCISION

Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés rappellent :

- qu'ils n'ont pas perçu de rémunération concernant les comptes clos le 31/03/17,
- que la Société a pris en charge ses cotisations sociales obligatoires.

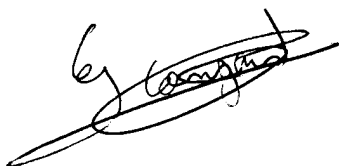
CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et consigné sur le registre de ses décisions.

le 15/04/17
A St Paulien

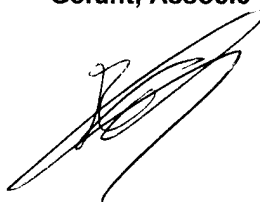
Monsieur CONGARD

Gérant, Associé



Monsieur MARTIN

Gérant, Associé



« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

TEXTE DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS
DU 15/04/17

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, sur la base du rapport de gestion qu'ils ont rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/03/17, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de 18 099 € de l'exercice de la manière suivante :

A la Réserve Légale 18 099 €
A titre de Dividendes 0 €

TROISIÈME DÉCISION

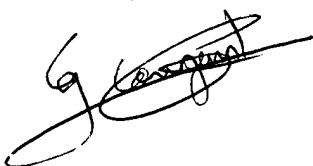
Les associés prennent acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME DÉCISION

Les associés rappellent :

- qu'ils n'ont pas perçu de rémunération concernant les comptes clos le 31/03/17,
- que la Société a pris en charge ses cotisations sociales obligatoires.

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé



Monsieur MARTIN
Gérant, Associé



G.C. V.M

Séparateur



PIECES NON DIFFUSABLES

AMINUM – Application « Formalités »

2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN
809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041

06 99 75 09 04

F.19-1339

Greffé du Tribunal de Commerce du Puy En Velay
4 avenue de la Dentelle - CS 80109
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/03/2017

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☐
- ☐



Ci-joint, un règlement de 48,14 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce du Puy En Velay.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :

.....

.....

.....

Pour la société

Cachet et signature

S.A.R.L. 2VG - AVENTURES
La Ronloyre - 43350 St-Paulien
Tél. 06 99 75 09 04
canopyenforet@gmail.com
RCS Le Puy-en-Velay 809 271 158

Expéditeur :

Greffe du Tribunal de Commerce
CS 80109 4 avenue de la Dentelle
43009 LE PUY EN VELAY Cedex

TRIBUNAL DE COMMERCE
DU PUY EN VELAY



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Dossier : 2VG-AVENTURES
809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041

Exercice clos le : 31/03/2017

Le Puy En Velay, le 17/07/2018

A l'attention des représentants légaux : M. MARTIN Vincent, M. CONGARD Golven

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables de l'exercice clos le 31/03/2017.

Je vous rappelle que conformément aux articles L.232-21 à L.232-23 et R.123-112 du code de commerce ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Ce retard est signalé à Monsieur le Juge commis à la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés.

Je vous invite à régulariser la situation de votre société dans le délai d'un mois du présent rappel, soit avant le 17/08/2018.

Pour ce faire, vous trouverez au dos de la présente la lettre à nous retourner avec les pièces indiquées et/ou vos éventuelles observations. Vous pouvez également procéder, par voie électronique, au dépôt de ces comptes sur le site www.infogreffe.fr.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le greffier du Tribunal



Important :

- **Nous vous rappelons que les documents déposés ne doivent pas être agrafés.**
- Sous réserve d'exceptions, les sociétés commerciales, quelle que soit leur forme, placées à la tête d'un groupe doivent, indépendamment de leurs comptes annuels, établir et publier des comptes consolidés. Dans ce cas, doivent être déposés : les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes.
- Pour les sociétés faisant appel public à l'épargne, doivent être également joints en deux exemplaires : sur les procédures de contrôle interne, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport du président du conseil d'administration ou le rapport du président du conseil de surveillance.
- **Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1.500 € à 3.000 € (article R.247-3 du code de commerce) et peut faire l'objet d'une injonction de le faire sous astreinte (article L.611-2 du code de commerce).**
- **A la demande de tout intéressé ou du ministère public, le président du tribunal, statuant en référé, peut enjoindre sous astreinte au dirigeant de toute personne morale de procéder au dépôt des pièces et actes au registre du commerce et des sociétés auquel celle-ci est tenue par des dispositions législatives ou réglementaires.**
- **Le président peut, dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités (article L.123-5-1 du code de commerce).**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300249

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay

2015B00041

2VG-AVENTURES

Votre interlocuteur : Acheraf AKKIOUI

Le Puy En Velay, le 10/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 31/03/2017.

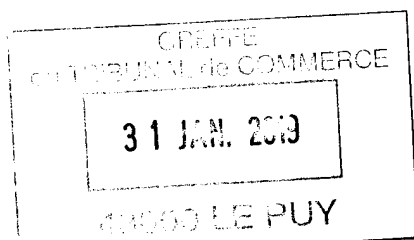
En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

En application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retourné revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilité par les textes régissant la forme de société en cause.

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce du Puy En Velay d'un montant de 57,15 Euros.

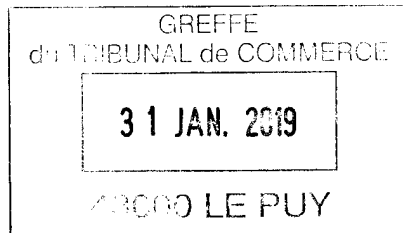
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1901600119

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES
Votre interlocuteur : Rachelle ARNAUD

Le Puy En Velay, le 16/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 a été rejetée par les services du Greffe.

Veuillez nous faire parvenir l'ensemble de votre dépôt des comptes clos au 31/03/2017. Puisqu'en date du 10/01/2019 nous vous avons fait un refus de votre dossier.

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

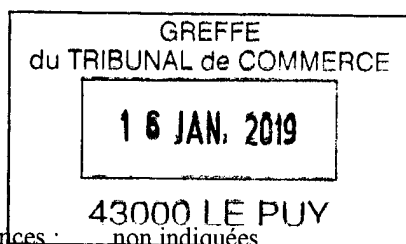
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES



2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300249

2,51 € Régulé avec
formalité RCS

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES
Votre interlocuteur : Achraf AKKIOUI

Le Puy En Velay, le 30/10/2018

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que votre demande de dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2017 a été rejetée par les services du Greffe puisqu'en application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retournée revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilité par les textes régissant la forme de société en cause.

Veillez également nous faire parvenir la somme de 2,51 € au titre du contrôle du greffier à la suite de renseignements ou pièces manquants (article R. 123-97 alinéa 2 du code de commerce).

Nous vous précisons que sans réponse de votre part dans un délai de **15 jours** à compter de la présente lettre, nous serions dans l'obligation de vous retourner l'intégralité de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2017

Désignation de l'entreprise : SARL 2VG AVENTURES				Néant	
Adresse de l'entreprise : LA RONLOYRE 43350 ST PAULIEN					
Numéro SIRET* : 80927115800010					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/03/2016	
				Exercice N, clos le : 31/03/2017	
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	17 425	012	17 425
M	Incorporelles - Autres*	014		016	
M	Immobilisations corporelles*	028	32 195	030	5 139
	Immobilisations financières* (1)	040		042	27 056
Total I (5)		044	49 620	048	14 611
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060		062	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070	2 268
U	(2) - Autres* (3)	072	2 091	074	304
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	4 066	086	4 409
N	Charges constatées d'avance*	092		094	3 099
T	Total II	096	6 157	098	10 080
Total général (I + II)		110	55 777	112	50 638
					42 116

PASSIF					Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*				120	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation				124		
P	Réserve légale				126	100	
R	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132	5 329	
P	Report à nouveau				134		
R	Résultat de l'exercice				136	18 099	5 429
E	Provisions réglementées				140		
S	Total I				142	24 528	6 429
	Provisions pour risques et charges Total II				154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)				156		
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	1 500	2 597
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 23 034)				172	24 610	33 090
E	Produits constatés d'avance				174		
S	Total III				176	26 110	35 687
	Total général (I + II + III)				180	50 638	42 116
R	(1)	Dont immobilisations financières	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
E		à moins d'un an					
N	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182	15 761
V				(5)	ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE.....
..... LE PUY EN VELAY

BUREAU DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

2VG-AVENTURES
La Ronloyre
43350 SAINT-PAULIEN

Vos références : non indiquées

A rappeler dans toute correspondance

Nos références : N° de demande : D1830300249

Dossier : 809 271 158 RCS Le Puy en Velay
2015B00041
2VG-AVENTURES

Votre interlocuteur : Achraf AKKIOUI

Le Puy En Velay, le 10/01/2019

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 31/03/2017.

En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

En application de l'article R123-102 du code de commerce, il convient de produire la liasse fiscale ci retourné revêtu de la mention " certifié conforme " et signé en original par le représentant légal de la société ou toute personne habilité par les textes régissant la forme de société en cause.

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce du Puy En Velay d'un montant de 57,15 Euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15/04/17

LES SOUSSIGNÉS

- **MESSIEURS MARTIN Vincent et CONGARD Golven,**

Associés et Gérants de la Société «2VG-AVENTURES »,

ont, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/17,

établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ- PROGRÈS RÉALISÉS

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous indiquons tout d'abord que le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé sur l'exercice clos le 31/03/17 s'élève à 57 394 €.

Suite à la création de la Société, nous avons développé de manière régulière notre activité, tout en maîtrisant les achats et frais généraux.

Pour permettre de mieux appréhender le contenu des comptes, nous indiquons ci-après la répartition et le montant des principaux postes de charges ainsi que leur évolution.

NATURE	Exercice clos le 31/03/17	% du CA
Chiffre d'affaires net	57 394	100%
Autres achats et charges externes	15 671	27.30%
Impôts et taxes (hors TVA)	687	1.20%
Salaires	16 508	28.76%
Charges sociales	2 245	3.91%
Amortissements	3 315	5.78%
Dotations aux provisions	0	

Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à 18 099€.

Le résultat financier est de 0€ et résulte des charges financières pour 0 € (0 % du CA). Le

résultat courant avant impôt est positif de 18 099 €.

Nous n'avons pas de produits exceptionnels et les charges exceptionnelles s'élèvent à 0 €. Par conséquent, notre résultat exceptionnel est de 0 €.

De l'ensemble de ces éléments, il résulte que notre activité se traduit par un bénéfice de 18 099 euros.

G.C. V.M

SITUATION FINANCIÈRE

Notre situation financière est confortable et nous permet de limiter au mieux les nombreux frais bancaires.

Elle devrait progresser.

INVESTISSEMENTS – EFFECTIFS – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les investissements totalisés pour l'exercice ont consisté principalement en :

- **Immobilisations corporelles : 32 195 €**

- Terrain pour 6 000 €
- Installations techniques, matériels et outillages pour 24 076 €
- Autres immobilisation corporelles pour 2 119 €

D'un point de vue social, notre Société a employé 3 salariés sur 2 mois durant l'exercice.

Notre Société n'a développé aucune activité méritant d'être signalée en matière de recherche et développement.

PERSPECTIVES D'AVENIR – ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

Les perspectives d'avenir de notre Société, telles que nous pouvons les appréhender à ce jour, sont les suivantes :

- Nous entendons poursuivre le développement de notre activité.

Entre la date de clôture de l'exercice et celle du présent rapport, il n'est intervenu aucun autre élément important méritant d'être signalé.

FILIALES - PARTICIPATION

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation dans une Société quelconque et que par conséquent, elle ne s'est assuré le contrôle d'aucune autre Société.

RÉSULTAT – AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 18 099 euros que nous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au titre de la réserve légale..... 18 099 euros
- A titre de dividendes : le solde soit.....0 euros

G.C. V.M.

PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

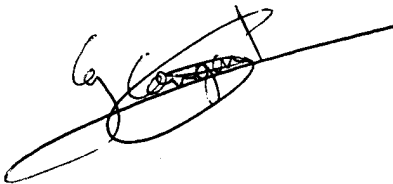
Dépenses et charges non déductibles

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

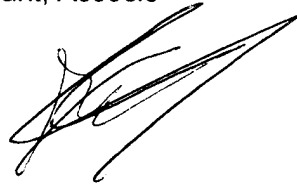
Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à *St Paulien*
Le *15/04/17*

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé



Monsieur MARTIN
Gérant, Associé



« 2VG-AVENTURES »
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : La Ronloyre 43350 Saint-Paulien
RCS LE PUY EN VELAY 809 271 158

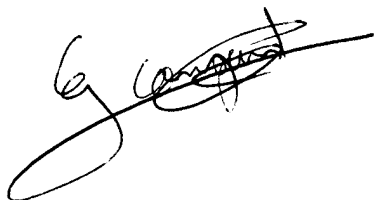
RAPPORT SPÉCIAL DES ASSOCIÉS EN
VUE DES DÉCISIONS ORDINAIRES
DU 15/04/17

Conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, le Gérant précise qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention visée à cet article n'a été conclue directement entre la Société et son Gérant.

A titre d'information, il est précisé que les comptes courants des associés de Messieurs CONGARD et MARTIN ne sont pas rémunérés.

Fait à *ST Paulien*
Le *15/04/17*

Monsieur CONGARD
Gérant, Associé



Monsieur MARTIN
Gérant, Associé



G-C. V.M